

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU vendredi 10 juillet 2020

Présents : DURAND Philippe, GAMEN Philippe, KRIEGK Magali, LABORET Valérie, MAGNIER Roland, PERRIER Philippe, PETTELOT Dominique

Excusées : BESSON Françoise, ayant donné pouvoir à LABORET Valérie, DODELIN Sophie, ayant donné pouvoir à KRIEGK Magali, DOSTERT-HENZINSKI Alice, ayant donné pouvoir à DURAND Philippe

Absente : MANOUSSAKIS Odile

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de M. Philippe GAMEN, maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal

Mme Valérie LABORET est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants du conseil municipal en vue du renouvellement des sénateurs

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2020-34 déterminant pour chaque commune du département le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2020,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. MAGNIER Roland et DURAND Philippe et Mmes KRIEGK Magali et LABORET Valérie.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :

Mme LABORET Valérie

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 9

bulletins blancs ou nuls : 0

abstention : 1

suffrages exprimés : 9

majorité absolue : 6

Mme LABORET Valérie a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

c) *Élection des suppléants*

Les candidatures enregistrées :

- M. MAGNIER Roland
- M. PETTELOT Dominique
- M. GAMEN Philippe

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 9

bulletins blancs ou nuls : 0

abstention : 1

suffrages exprimés : 9

majorité absolue : 6

- M. MAGNIER Roland : 9 voix
- M. PETTELOT Dominique : 9 voix
- M. GAMEN Philippe : 9 voix

- M. MAGNIER Roland a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. PETTELOT Dominique a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. GAMEN Philippe a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

4. Désignation de représentants de la commune à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de Grand Chambéry

Chaque commune membre de l'EPCI (établissement public à caractère intercommunal) de Grand Chambéry (qui relève du régime fiscal de la taxe professionnelle unique) doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à Grand Chambéry et correspondant aux compétences dévolues à Grand Chambéry. M. le Maire souligne l'importance de cette commission, qui mène une analyse financière au sein de Grand Chambéry. Il y a un enjeu majeur pour l'équilibre financier de Grand Chambéry et de ses communes membres. Il y est notamment question de la fiscalité et des compensations financières versées à chaque commune. Les membres du conseil municipal sont invités à désigner un représentant, ainsi qu'un suppléant au sein de la CLECT. Conformément à la loi, les membres de la CLECT doivent avoir la qualité de conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. Dominique PETTELOT, comme représentant titulaire de la commune au sein de la CLECT.

Vote	Contre	Abstention	Pour
10	0	1	9

- Désigne M. Philippe GAMEN, comme représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT.

Vote	Contre	Abstention	Pour
10	0	1	9

5. Désignation des commissaires à la CCID (Commission communale des impôts directs)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Vu l'article L2121-32 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant vingt-quatre noms, soit douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la commission communale des impôts directs ;

Le maire précise que les membres sont désignés d'office, qu'il est souhaitable qu'il y ait une répartition par les hameaux de la commune, et en conséquence, propose la liste des contribuables suivante :

ASSANTE Jack, BESSON Françoise, CLERT Cédric, DEBREE Jean-Claude, DEGRANGE Etienne, DODELIN Sophie, DURAND Philippe, FAUSTINI Alain, GAMEN Philippe, GIACHETTI Michel, GIGNOUX Thaddée, KRIEGK Magali, LABORET Valérie, LEMAIRE Christian, MAGGIA Guy, MAGNIER Roland, MONOD Danièle, PERRIER Philippe, PERRIN Franck, PETTELOT Dominique, ROLAND Michel, SARAZIN Carole, TASSET André, VALENTIN Jean-Luc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent la liste des contribuables à présenter au directeur des services fiscaux pour la commission communale des impôts directs (CCID).**
- **Décident, sur proposition de M. Le Maire, que les personnes désignées par le conseil seront informées par courrier, étant entendu qu'il revient au Directeur départemental des finances publiques de nommer, in fine, les 6 titulaires et 6 suppléants composant la commission.**

6. Points d'actualité

- La réception des travaux de mise en place des ralentisseurs au Hameau du Perrier par M. Didier BARRET de la société EIFFAGE aura lieu au début du mois prochain.
- La commission Urbanisme se réunira mercredi 22 juillet.
- Les travaux de conteneurisation (mise en place de conteneurs semi-enterrés pour le tri des déchets) débiteront à la fin de ce mois.
- La commune va émettre des demandes de devis auprès d'entreprises pour la réalisation de travaux de voirie aux hameaux de la Ville et du Chêne.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal n'est pas fixée au terme de la réunion.

La séance est levée à 20h00.